

## **Modification des dispositions des Textes fondamentaux – Mise à jour sur les progrès accomplis**

### **Introduction**

1. Depuis la dernière réunion du groupe de travail, le 21 mai 2009, le Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) a tenu sa quatre-vingt-septième session, les 26 et 27 mai, qui était ouverte à des observateurs sans droit de parole.
2. Le CQCJ a examiné les points suivants: i) Charte pour le Bureau de l'évaluation, ii) mise en œuvre du Plan d'action immédiate en ce qui concerne le Conseil, iii) réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et iv) autres questions.

### **Progrès accomplis**

3. **Charte pour le Bureau de l'évaluation:** le CQCJ a examiné la Charte, en particulier deux amendements, qu'il a approuvés. La Charte sera examinée de nouveau par le Comité du programme et soumise au Conseil à sa session de septembre pour approbation.
4. **Mise en œuvre du Plan d'action immédiate en ce qui concerne le Conseil:** le CQCJ a approuvé les amendements proposés: i) à l'article XXII, paragraphes 1.c. et 2 du Règlement général de l'Organisation (RGO), relatifs à l'élection des membres du Conseil et conséquence directe du nouveau cycle des sessions de la Conférence, qui auraient lieu désormais non plus en novembre mais au mois de juin, et ii) à l'article XXIV, paragraphe 1 du RGO au sujet des fonctions du Conseil en ce qui concerne la « *Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture et les questions connexes* », tenant compte du fait qu'à l'avenir ces fonctions seraient principalement des questions relevant des Comités techniques et de la Conférence. Le CQCJ a également souscrit à la proposition selon laquelle les autres actions du PAI concernant le Conseil seraient traitées dans le cadre d'une résolution de la Conférence. Il a demandé que tous les Membres soient dûment informés des conséquences de la modification du cycle des sessions de la Conférence et du Conseil en ce qui concerne les futurs mandats du Président indépendant du Conseil et des membres du Conseil, du Comité du programme, du Comité financier et du CQCJ. Celles-ci sont détaillées dans le rapport du CQCJ ainsi qu'à son appendice.
5. **Réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale:** le CQCJ a examiné et approuvé une modification de l'article III de l'Acte constitutif proposée par la France, en vertu de laquelle le CSA assiste la Conférence et rend compte à celle-ci, ainsi qu'à l'Assemblée générale des Nations Unies, par l'intermédiaire du Conseil économique et social et de la Conférence de la FAO. Le CQCJ a par ailleurs recommandé l'amendement de l'article XXXIII, paragraphe 8 du RGO, en ce qui concerne le statut du CSA par rapport au Conseil au sujet des questions de programme et budget.

6. **Autres questions:** le CQCJ a examiné les deux questions soulevées par le groupe de travail à sa réunion du 21 mai, concernant la représentation et la participation aux travaux du Comité du Programme et du Comité financier, à savoir:

- s'il serait possible de remplacer un membre pendant une session de ces Comités. Le CQCJ a indiqué que s'il se produisait des situations dans lesquelles, après le commencement d'une session, il y aurait une nécessité imprévue de remplacer un représentant, un responsable désigné du même membre devrait être en mesure de participer aux travaux. Le CQCJ a donc recommandé que le Règlement intérieur des Comités soit modifié dans ce sens;
- quel représentant serait autorisé à intervenir lorsque plus d'un représentant du même membre participaient aux travaux d'un Comité. Le CQCJ a estimé que cette situation ne pouvait pas se produire parce que le représentant d'un membre au sein d'un Comité était expressément élu par le Conseil ou désigné selon d'autres modalités dans le cadre des procédures applicables et que seul le représentant désigné pouvait participer aux travaux.

7. On trouvera des informations détaillées sur les modifications des dispositions des Textes fondamentaux recommandées par le CQCJ dans le rapport de sa quatre-vingt-septième session.

### **Indications**

8. Aucune question n'a été soumise au Comité de la Conférence afin qu'il fournisse des indications.